



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-16) NOUVELLE TARIFICATION DES PUBLICITES DANS LES
SUPPORTS MUNICIPAUX

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 29 mars 2006 créant une tarification pour les insertions publicitaires dans les différents supports de communication de la Ville de Vincennes ;

Vu la délibération en date du 27 avril 2011 créant des remises destinées pour les entreprises à caractère culturel et pour les nouveaux annonceurs;

Vu la délibération en date du 30 septembre 2015 fixant la nouvelle tarification des publicités dans les supports municipaux ;

Considérant l'évolution des parutions municipales, et notamment que certains guides ont vocation désormais à n'être proposés qu'au format dématérialisé ;

Considérant le souhait de la Ville de reconfigurer certains guides comme des suppléments au magazine mensuel Vincennes info ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 19 juin 2023,

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN,)

ARTICLE I : Les tarifs applicables aux insertions publicitaires dans les guides municipaux et dans les suppléments au magazine mensuel Vincennes info sont fixés comme suit :

Guides municipaux

	Pages intérieures		2 ^e ou 3 ^e de couverture		4 ^e de couverture	
	dématérialisés	imprimés	dématérialisés	imprimés	dématérialisés	imprimés
1 page	300	600	360	720	480	960
1/2 page	180	360	240	480		

Vincennes info et ses suppléments éventuels

	Pages intérieures	3 ^e de couverture	4 ^e de couverture
1 page	1 320	2 250	2 400
½ page	840		
¼ page	540		
⅓ page	420		

Les tarifs de réservation d'un emplacement choisi par l'annonceur pour l'ensemble de ces supports sont les suivants : 1 page : 150 € ; ½ page : 80 €, en sus du tarif de l'insertion.

ARTICLE II : Une remise de 30 % est appliquée sur l'ensemble de ces tarifs pour les entreprises culturelles non subventionnées exerçant une activité de production, de fabrication, de service ou de commerce dans les domaines des arts, de la culture et de la communication.

ARTICLE III : Une remise de 20 % est appliquée sur le premier achat par un nouvel annonceur d'un espace publicitaire, qu'il soit inséré dans Vincennes info, dans ses suppléments, ou dans les guides municipaux, dématérialisés ou non.

ARTICLE IV : Les recettes issues de ces insertions publicitaires seront imputées aux chapitres et articles correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé